

2016/040

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS - Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 18

Séance du mardi 11 octobre 2016

Par suite d'une convocation en date du 04 octobre 2016, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le mardi 11 octobre 2016 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. VOLLE Stéphane	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
	Mme CROUZET Béatrice
M. FLECHON Vincent	Mme COSTE Marie-Claire
	Mme GIGON Christine
M. MONTEIL Bernard	Mme LÉVÊQUE Marie-José
	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. CROS Samuel a donné procuration à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. ALLIER Jérôme a donné procuration à M. VOLLE Stéphane
M. LECOMTE Marc a donné procuration à Mme PRUDHON Claude
M. PARRA Baltazar a donné procuration à Mme GIGON Christine
M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre
M. THÉRY Jacques a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice

Absentes excusées:

Mme SERRE Océane
Mme VIVION Jacqueline

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme GIGON Christine est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 03-11/10/2016
SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

Madame CROUZET Béatrice, adjointe au Maire, présente aux élus le dossier déposé à ce jour. La demande émane de l'Association « Couci-Couxa » qui œuvre en faveur des écoles. Elle sollicite la collectivité pour une aide financière, à hauteur de 300€ pour l'organisation d'une soirée « théâtre » au Fabricou le samedi 5 novembre 2016.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre ajoute que cette association reverse de l'ordre de 7 000€ aux écoles couchoises sous forme d'achat de matériel, de financement de sorties scolaires... Il remercie fortement cette association pour ses actions en faveur des écoles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'allouer une subvention d'un montant de 300€ au profit de l'Association « Couci-Couxa ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre JEANNE.


